



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Autres pays . 10 » 5 »
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant tous les vendredis à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . . 25 » »
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux : Rue Neuve 38^a

Nos fabriques à un point de vue général.

(Suite)

A côté et en dehors du conflit que l'introduction des machines dans l'industrie de la boîte or a fait naître, une question reste ouverte. Nos ouvriers vont-ils commencer une campagne contre les fabriques ?

A lire le numéro 23 de la *Solidarité*, on pourrait le croire. En effet, ce journal qui se consacre avec beaucoup d'ardeur et de dévouement à la défense des intérêts spéciaux des ouvriers boîtiers, s'exprime comme suit dans un article sur le conflit :

« Lorsque M. Challandes s'est trouvé lésé par les privilèges accordés à deux fabriques montées et à lui refusés, il lui a été répondu que nous avions été sans armes contre ces fabriques trop bien organisées au début de notre association, mais que ce n'était pas une raison, maintenant que nous le pouvions, de ne pas arrêter l'installation d'une nouvelle fabrique. »

A moins que l'expression n'ait dépassé la pensée de l'auteur de l'article, il y a là un indice que l'on veut s'opposer, par tous les moyens possibles, aux tentatives de transformation de l'industrie boîtière qui pourraient se produire chez nous. Or, de là à chercher à faire tomber les fabriques déjà existantes il n'y a qu'un pas ; et, comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, il faudrait admettre que si ce mouvement est utile en ce qui concerne l'industrie boîtière, il doit l'être aussi en ce qui concerne les autres branches de l'industrie horlogère.

Allons-nous assister à une campagne en règle contre l'institution des fabriques ? La tentative serait intéressante à suivre ; mais nous pensons qu'elle se heurterait à une difficulté insurmontable que nous avons déjà formulée comme suit dans l'un de nos articles sur l'organisation du travail : *on ne remonte pas le courant des transformations humaines.*

Ces établissements ne sont pas organisés, comme on le croit assez généralement dans les milieux ouvriers, dans l'unique but d'édifier la fortune des patrons sur la misère des ouvriers. Les énormes frais généraux d'une administration compliquée ; l'intérêt qui repose sur les capitaux engagés, sur les bâtiments et sur les machines ; la nécessité de produire toujours et dans certains moments plus que la demande ; la concurrence des établissements qui produisent avec moins de frais des articles similaires ; les risques de pertes augmentés dans de grandes proportions, sont des facteurs dont la réunion contrebalance encore, et dans une large mesure, les avantages que procurent l'application du principe de la division du travail et l'utilisation des procédés mécaniques.

La création des fabriques d'horlogerie a été la conséquence nécessaire de l'adaptation des procédés mécaniques à notre branche d'industrie ; adaptation que nos concurrents américains ont réalisée avant nous, que nous avons quand même à temps reconnue nécessaire et sans laquelle la fabrication de la montre courante eût infailliblement émigré au-delà de nos frontières.

Il n'est pas à craindre, d'ailleurs, que toute notre fabrication subisse cette transformation ; certaines catégories de montres soignées et compliquées, comme aussi certaines spécialités coûteuses qui sont d'une consommation restreinte, échapperont, en tout ou en partie, au système nouveau de fabrication : la machine n'étant d'une utilisation avantageuse que lorsqu'elle produit de grandes quantités d'un même objet.

Les deux systèmes seront donc conservés et les ouvriers que leur talent, leurs aptitudes et les connaissances acquises grâce à de consciencieux apprentissages désignent pour un autre rôle que celui d'auxiliaires des machines, trouveront encore une juste rémunération de leur travail.

Mais ce qu'il importe de constater et de proclamer, c'est que grâce aux perfectionnements apportés dans la production mécanique, la montre de fabrique, c'est-à-dire celle qui répond aux besoins du plus grand nombre, est d'une qualité supérieure et d'un prix plus avantageux que la montre de même catégorie fabriquée d'après l'ancien système.

On se souvient encore de la vive opposition que la fondation des premières fabriques d'horlogerie rencontra, dans notre pays, de la part de la population industrielle et des difficultés que leurs administrations eurent au début, dans le recrutement du personnel ouvrier. Alors il s'attachait, au titre d'ouvrier de fabrique, une sorte de déshonneur ; ceux qui travaillaient dans ces établissements n'aimaient pas à le dire et les autres proclamaient à l'envie leur inébranlable volonté de ne jamais annihiler, en faveur du travail en commun et discipliné, la moindre parcelle de leur indépendance individuelle.

Ces temps sont loin de nous, nécessité a fait loi et la génération actuelle, accoutumée dès l'enfance à cette perspective, l'envisage sans trop d'appréhension. Même l'obligation de travailler régulièrement et un nombre d'heures déterminé, a été pour beaucoup l'occasion de rompre avec des habitudes de nonchalance et de dépense peu compatibles avec les principes d'économie qui doivent faire règle dans un ménage d'ouvrier.

Seuls, les ouvriers anciens, se rappellent avec une certaine mélancolie, cette époque de tranquille prospérité où ils pouvaient, tout en restant au milieu de la famille et en consacrant aux choses de la vie d'intérieur un temps souvent considérable, gagner sans trop de peine le pain de tous les jours.

Nous comprenons ces légitimes regrets et nous ne voyons pas sans une réelle appréhension les modifications profondes que l'organisation moderne du travail

industriel apporte dans la vie de famille des classes ouvrières. Et là est peut-être le côté du problème qui devrait le plus solliciter l'attention du législateur, comme aussi des chefs de nos grands établissements industriels et de tous ceux que préoccupent le développement intellectuel et moral de la nation.

En attendant le jour où l'équilibre entre l'offre et la demande momentanément rompu sera rétabli et où l'ouvrier, plus occupé et mieux rétribué verra s'accomplir à son profit une répartition plus équitable du bien-être général, un devoir s'impose aux classes dirigeantes : c'est qu'elles apportent à l'étude des questions d'ordre économique et social une attention soutenue, un zèle que rien ne démente et une activité grâce à laquelle la génération qui va suivre puisse franchir, sans secousse et sans déchirement, l'étape que la marche constante du progrès général semble indiquer à notre époque.

Mais à côté de ces grands devoirs, il en est d'autres que nous devons accomplir tout près de nous ; c'est, au point de vue de notre organisation horlogère dont nous avons plus spécialement à nous occuper, de procéder avec prudence et ménagement dans l'application des méthodes nouvelles qui nous sont imposées par le développement de la science mécanique ; c'est surtout de tenir compte, autant que possible, des intérêts sacrifiés par ces transformations inévitables.

Attachons-nous donc à faciliter aux classes ouvrières cette transition nécessaire de laquelle elles souffrent momentanément ; faisons servir à l'amélioration des conditions d'existence du plus grand nombre l'économie réalisée par le travail mécanique, et la machine, au lieu d'être un instrument d'oppression et de misère, deviendra un instrument d'émancipation et de richesse.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Société intercantonale des industries du Jura.

Protocole de l'assemblée générale du 17 septembre 1887, à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.

La séance est ouverte à 11 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Hippolyte Etienne, président de la Société intercantonale.

M. le conseiller d'Etat Viollier-Rey, chef du département de l'Intérieur du canton de Genève, assiste à la séance. Le département fédéral du commerce et de l'agriculture et les départements cantonaux neuchâtelois et vaudois du commerce, font part de l'empêchement où ils se trouvent d'assister à la réunion.

Sont présents les membres du bureau, MM. Louis Müller de Bienne, Numa Dubois du Locle, vice-présidents, et James Perrenoud de la Chaux-de-Fonds, secrétaire.

Les sections suivantes sont représentées : Société des fabricants, Bienne ; Société des fabricants, Granges ; Chambre de commerce, St-Imier ; Société suisse d'horlogerie de Montilier ; Société industrielle et commerciale de Neuchâtel ; Commission du commerce et Société d'émulation industrielle de la Chaux-

de-Fonds ; Conseil de commerce du Locle ; Société industrielle et commerciale de la Vallée.

Se font excuser : L'Association industrielle et commerciale genevoise, à Genève ; Société industrielle et commerciale de Ste-Croix ; Société des fabricants d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds, et la Société industrielle et commerciale de Moutier-Delémont.

Le premier point à l'ordre du jour, est la nomination des sept membres devant représenter les associations horlogères patronales au Comité central de la Fédération horlogère. Le congrès des délégations patronales et ouvrières, tenu le 31 juillet dernier, à la Tonhalle de Neuchâtel, a pris la décision suivante, motivant l'insertion de ces nominations à l'ordre du jour :

« Les syndicats patronaux feront la répartition patronale de leurs sept membres au Comité central, de la manière qui leur conviendra. Les sections de l'Intercantonale seront invitées par circulaires émanant du bureau de cette société, à provoquer des réunions des associations patronales syndicales et à s'entendre pour les nominations à faire par celles-ci au Comité central. »

Une partie des syndicats patronaux, soit des sociétés qui en sont l'expression, fait les présentations désirées au Comité central, d'autres sociétés remettent la désignation de leurs représentants aux suffrages de l'assemblée ; deux sections seulement, s'abstiennent de tout préavis.

L'assemblée décide de choisir elle-même les délégués des régions pour lesquelles les présentations n'ont pas été faites et délègue au bureau du Comité central le mandat de pourvoir au remplacement des membres patrons du Comité central appartenant à cette catégorie et qui refuseraient leur nomination, l'acceptation des membres présentés étant déjà acquise.

L'essai loyal d'organisation industrielle que les associations patronales consacrent par les nominations intervenues, est basé sur les statuts adoptés à Neuchâtel le 31 juillet dernier, en assemblée générale des délégués patrons et ouvriers.

Sont nommés au Comité central de la Fédération :

A. Membres :	B. Suppléants :
Région de St-Imier :	
M. Edouard Fallet.	M. Ferd. Bourquin.
Région de Bienne :	
M. Louis Müller.	M. F. Schlatter.
Région de Locle :	
M. Ch. Reber.	M. Paul Baillod.
Région de Neuchâtel :	
M. David Perret.	M. J. Borel-Courvoisier.
Région de Chaux-de-Fonds :	
M. A. Grosjean.	M. Eug. Lenz.
Canton de Vaud :	
M. Dubail, Porrentruy.	M. Dinichert, Montilier.
M. Montanton, Ste-Croix.	M. Benj. Lecoultre au Sentier.

Les sept membres titulaires ci-dessus — ou leurs suppléants à défaut des premiers — se réuniront avec les sept membres ouvriers, antérieurement nommés par les syndicats professionnels ouvriers, en assemblée que le secrétariat de l'Intercantonale est chargé de convoquer le dimanche 2 octobre prochain, à 11 heures du matin, à la Tonhalle de Neuchâtel, afin de procéder à la constitution et aux premiers travaux du Comité central, à teneur des articles 7-11 des statuts de la Fédération horlogère.

M. le conseiller d'Etat Viollier-Rey de Genève tient à établir que les sympathies de l'industrie horlogère genevoise sont absolument acquises à l'œuvre de la Fédération horlogère, surtout parmi les ouvriers. Si jusqu'ici Genève est resté à l'écart du mouvement, la faute en est uniquement aux cir-

constances spéciales de l'industrie genevoise et, l'adhésion de Genève peut être envisagée comme devant se faire en son temps.

Le second point à l'ordre du jour est mis en discussion. Il comporte la réponse à donner au Département fédéral du commerce et de l'agriculture, lequel par circulaire du 22 juillet passé, adressée aux sociétés commerciales suisses, demande que des rapports lui soient envoyés, en ce qui concerne la participation probable de notre industrie à l'exposition de Paris en 1889. Après discussion générale, dans laquelle divers points de vue sont échangés, le bureau de la Société est chargé d'en faire part au Département fédéral du commerce et de l'agriculture dans le délai prescrit par la circulaire (30 septembre).

L'heure étant avancée, les objets non épuisés de l'ordre du jour sont laissés aux soins du bureau et la séance est levée à 2 heures après-midi.

Secrétariat de l'Intercantonale :
James PERRENOUD.

Comme on le voit par le procès-verbal ci-dessus, le but principal de la réunion qui était de former la partie patronale du Comité central de la Fédération horlogère a été atteint. Il est vrai qu'il reste encore à obtenir l'acceptation de quelques-unes des personnes nommées samedi, avant de pouvoir procéder au choix du président ainsi que cela est prévu à l'article 7 des statuts généraux. Tout fait d'ailleurs espérer que l'appel fait dévouement des personnes choisies sera entendu.

On peut donc prévoir que le Comité central n'exercera une action effective que dans une quinzaine de jours. Il importe donc, que les intéressés qui attendent sa constitution pour lui soumettre le règlement de conflits ou de litiges, s'arment de patience et maintiennent le *statu quo* pour quelques jours encore.

La question de l'exposition de Paris, en 1889, a donné lieu à une discussion fort intéressante concernant le mode de participation de la Suisse. On sait que la coïncidence de l'anniversaire du centenaire de la révolution, a engagé les gouvernements des grands pays qui nous environnent à ne pas participer officiellement à l'exposition et que l'exemple a été suivi, même par les Etats-Unis. Ce qui est naturel, venant du gouvernement d'un pays à institutions monarchiques, l'est moins peut-être s'agissant d'une république. C'est ce sentiment que M. David Perret a traduit en disant qu'un refus de notre gouvernement, de participer officiellement à cette grande solennité, lui paraîtrait peu conforme à nos traditions et à notre situation de pays républicain. Cette opinion exprimée aussi par M. Viollier-Rey, conseiller d'Etat genevois, est très soutenable, très naturelle même, si l'on se place au seul point de vue du sentiment, ou de la sympathie que nous éprouvons pour la forme de gouvernement qui régit la France d'aujourd'hui. Mais cette question demande à être examinée sous toutes ses faces, et le fait que la Suisse serait seule, avec une petite république sud-américaine à adopter le mode d'une participation officielle, influera nécessairement sur la décision définitive qui sera prise à cet égard.

L'idée d'une exposition collective de l'horlogerie suisse a été émise et paraît rallier d'assez générales sympathies ; toutefois certaines maisons importantes préfèrent exposer individuellement et il est assez difficile, vu le petit nombre d'opinions catégoriquement exprimées, de se faire une idée exacte des desideratas de nos industriels.

Fédération horlogère à Genève.

Lundi soir à eu lieu, à l'Ecole d'horlogerie de Genève, la réunion convoquée par le comité chargé d'étudier la question de la création d'une fédération horlogère à Genève. 14 so-

ciétés se rattachant à l'industrie de la montre avaient été convoquées: 12 ont répondu à l'appel et s'étaient fait représenter par leur président. Plusieurs personnes s'occupant d'horlogerie ou des parties s'y rattachant s'étaient jointes à la réunion, à laquelle assistait également M. le conseiller d'Etat Viollier-Rey. La séance a été ouverte par le président du comité, M. Guillaumet-Vaucher, qui a fait un exposé de la question à l'ordre du jour. Après un appel des sociétés convoquées, chaque délégué a pris la parole. Des avis donnés, il résulte que la sympathie générale est acquise à la formation d'une fédération horlogère à Genève et qu'il y a lieu de donner suite au projet. MM. les présidents de sociétés convoqueront leurs groupes dans des réunions *ad hoc* pour exposer la question aux intéressés et le résultat en sera communiqué au comité d'étude. M. le conseiller d'Etat Viollier-Rey a renseigné l'assemblée sur la réunion tenue à Neuchâtel le 17 courant, par le comité de la fédération horlogère*) suisse et sur l'état de la question chez nos confédérés. L'intérêt montré pour la question à l'ordre du jour, par le grand nombre de sociétés qui s'étaient fait représenter, est d'un bon augure pour la création projetée.

(Le Genevois.)

Fabricants d'horlogerie de La Vallée.

Une assemblée de fabricants d'horlogerie, réunie il y a quelques jours au Sentier, a élaboré les statuts d'une « Société des fabricants d'horlogerie de La Vallée ». Cette société a pour but de veiller aux intérêts de l'industrie et du commerce de l'horlogerie. Elle s'appliquera spécialement à ramener et à maintenir le niveau des prix de l'horlogerie fabriquée à La Vallée, aussi haut que les exigences générales du commerce le permettent, et en même temps à réaliser une amélioration constante dans la qualité des produits de cette fabrication. La nouvelle société formera une section de la Fédération horlogère suisse.

Situation de l'horlogerie suisse en 1886.

Dans son rapport sur l'année 1886, l'Union suisse du commerce et de l'industrie apprécie l'année écoulée, comme suit :

« La note dominante d'un examen de situation pour l'horlogerie suisse en 1886 est l'énorme extension de la production, que ne compense qu'imparfaitement l'accroissement d'exportation du produit. Si d'une part, l'industrie horlogère a su conquérir de nouveaux débouchés et entretenir les anciens, augmentant dès lors dans une certaine mesure le chiffre de ses exportations, d'autre part, les procédés toujours plus rapides de fabrication et la création de nouveaux établissements producteurs lui ont fait perdre, et au-delà, les avantages qui, autrement, devraient résulter d'un chiffre d'exportation allant en progressant.

Nous trouvons donc, en conséquence de cette rupture d'équilibre, un résultat dont l'énoncé, paradoxal à première vue, n'est pas moins d'une rigoureuse exactitude :

Affaires considérables, transactions nombreuses et bénéfiques restreints. Exportation florissante et industrie dans le marasme, dans la triple relation des profits du commerçant suisse, des gains du fabricant et chef d'atelier, et du salaire de l'ouvrier.

A quoi faut-il attribuer ces conditions anormales au premier chef? Nous répondons : A

*) L'assemblée de Neuchâtel, du 17 courant, à laquelle il est fait allusion, réunissait les délégués des sections de la Société intercantonale des industries du Jura et non le comité central de la fédération. Rédaction.

la concurrence intérieure en premier lieu, concurrence résultant du manque d'entente et d'union entre nos producteurs, luttant les uns à côté des autres, ou même les uns contre les autres, au lieu de grouper leurs intérêts pour une action solidaire. L'absence d'une organisation de ce genre a produit l'abaissement du prix de la montre, sans que les exigences des marchés extérieurs l'aient imposé.

Notre commerce et notre industrie horlogers souffrent d'un excès d'individualisme, procurant non-seulement l'éparpillement des forces industrielles nationales, mais encore l'opposition fréquente de ces forces les unes aux autres, alors qu'elles pourraient et devraient agir de concert.

On a trop oublié, dans le monde horloger, que les intérêts de la collectivité et ceux de l'individu se lient d'une façon intime et que celui-ci voulant oublier celui-là, travaille contre ses intérêts particuliers.

Au point de vue technique, l'exploitation de l'horlogerie a été amenée à un degré de perfectionnement réjouissant. Parmi nos fabriques, plusieurs peuvent être incontestablement considérées comme les modèles du genre. Nous pouvons donc prétendre que notre outillage industriel ne laisse rien à désirer et qu'il est à la hauteur de toutes les exigences modernes. En obtenant le complément des avantages de cette situation par une loi établissant la protection des inventions, en réformant l'exploitation commerciale, dont les erreurs et les fautes compromettent le rendement de la production et nous font perdre les bénéfices d'une organisation incontestablement supérieure au point de vue technique, l'industrie horlogère peut espérer, sans optimisme exagéré, en des jours plus prospères. L'avenir lui réserve encore des temps favorables, mais il faut, pour cela, remédier aux inconvénients signalés; c'est une condition *sine qua non*.

De l'ensemble des informations que nous avons pu recueillir sur la situation de notre principale industrie régionale, l'horlogerie, résulte le fait constant que celle-ci, de même que les industries similaires de notre région, subissent le contre-coup du malaise général, mais qu'il serait possible d'y remédier dans une certaine mesure, en opérant à l'intérieur des réformes devenues indispensables. Déjà, la législation fédérale sur le contrôle des ouvrages d'or et d'argent a imposé l'observation des principes, dont l'application assure à nos produits la confiance dans la valeur intrinsèque qu'ils représentent. La législation sur le commerce des déchets d'or et d'argent est venue, très à propos, rendre une sécurité nécessaire à ceux qui travaillent et font travailler les métaux précieux. Ces lois importantes ont introduit successivement la notion saine des responsabilités.

Boîtes à musique. L'année 1886 n'a pas apporté de changements importants dans notre industrie, les demandes, plutôt faibles pour les petites musiques à ressort et les manivelles, ont été assez considérables pour la grande pièce à musique.

Malheureusement la baisse des prix continue, sans toutefois beaucoup modifier les salaires des ouvriers qui sont relativement bas.

La concurrence française devient plus sensible par suite de la réduction de ses prix, mais cette baisse de prix a eu pour conséquence l'abaissement de la qualité et l'avilissement des formats.

L'outillage mécanique se perfectionne, par contre le développement intellectuel des ouvriers laisse à désirer et les empêche de renoncer à la vieille routine; Ste-Croix aurait toujours plus besoin d'une bonne école professionnelle théorique et pratique, jusqu'à ce jour rien n'a été fait dans ce but. »

La concurrence commerciale.

Dans le champ du commerce, comme dans celui de l'industrie, la victoire est aux plus habiles et aux plus forts, c'est à dire aux plus unis. C'est ce que constate une fois de plus le rapport sur l'année 1886 du consul suisse à Valparaiso, dont nous traduisons ici les passages suivants de nature à provoquer de sérieuses réflexions chez nos industriels :

En considération du fait que la Suisse souffre sous l'étreinte des hauts droits de douane des pays qui l'environnent, elle aurait intérêt à se livrer de préférence à la fabrication de produits qui sont consommés dans le pays même (les draps par exemple), et, pour les autres articles, de rechercher surtout la clientèle des pays qui imposent des droits égaux à toutes les nations.

Qu'on s'applique, pour des articles spéciaux, à former des praticiens habiles auxquels on confierait la vente à l'étranger de certains produits, ceux de l'horlogerie par exemple. Pour éviter des pertes à l'origine, il faudrait recommander ces personnes à des maisons déjà connues sur la place, qui suppléeraient par leurs conseils à l'ignorance des circonstances locales. De bons vendeurs, bien au fait de leur branche et sachant se présenter convenablement auront toujours beaucoup de succès à l'étranger.

Si nous ne nous hâtons d'entrer énergiquement dans cette voie, nous serons de plus en plus écartés du marché, car les allemands, les français et les anglais nous y ont précédé et leurs efforts pour acquérir la clientèle sont considérables. Des voyageurs de commerce sont envoyés partout; des renseignements sont pris sur la situation des affaires, le crédit, le goût, le pays et ses habitants; des représentants convenables sont engagés; rien enfin n'est épargné pour faire connaître les marchandises. C'est ainsi qu'on arrive à quelque chose, et parfois même à évincer d'anciennes maisons qui se reposent trop paisiblement sur leurs succès passés.

La concurrence entre les grandes maisons, bien outillées financièrement, et les commençants, devient toujours plus difficile pour ces derniers. Les maisons de gros, qui ne vendaient autrefois que par caisse, livrent présentement par pièce ou par grosse à des prix relativement bas, ce qui ne laisse aucun bénéfice aux petites maisons. Au lieu de travailler isolément à grands frais, il serait préférable, pour un certain nombre de personnes capables, de constituer entr'elles une maison qui leur offrirait des occupations diverses, sédentaires ou autres, selon les goûts et les aptitudes de chacun. Le commerce suisse serait favorisé par une telle organisation et ceux qui tenteraient de la réaliser en retireraient également des avantages. La plus grande difficulté à résoudre serait le maintien de la bonne harmonie entre tous. Aujourd'hui plusieurs paient des taxes de patentes, des frais de loyer et supportent d'autres dépenses encore, tandis qu'une fusion des intérêts protégerait mieux ceux-ci et coûterait moins. L'exécution d'un tel plan dépend du groupement d'un personnel convenable. Une maison du genre décrit pourrait ériger des agences sur les principales places du pays; à la tête de celles-ci serait placé un représentant qui n'aurait pas de traitement fixe, mais serait intéressé au succès de l'entreprise par une part sur les bénéfices. Selon nous, une combinaison semblable serait viable, surtout si elle obtenait le concours et l'appui des grands fabricants suisses.

G.

NOUVELLES DIVERSES

— Un correspondant de la *Suisse libérale* lui écrit en date du 11 septembre :

« Je complète comme suit mes renseignements sur l'association des brodeurs de la Suisse orientale et Vorarlberg. Elle compte 115 sections suisses et 28 étrangères, avec 9,014 membres et 18,450 machines. Comme il existe 9,116 brodeurs et 18,675 machines, le 98 % appartient à l'association. Recettes en 1886, 68,766 fr., dont 57,627 cotisations; dépenses, 35,985 fr., dont 17,143 fr. pour le journal qui en est l'organe; boni, 32,780 fr. auxquels s'ajoutent: divers, 3,676 fr. Les résultats obtenus sont le relèvement des prix, l'empêchement de leur avilissement, la fondation d'une société pareille en Saxe, l'élévation d'un minimum des salaires, l'établissement de comptoirs pour la vente de comptoirs pour la vente de marchandises retournées, l'imposition des nouvelles machines, afin d'empêcher une production exagérée, etc. »

Comptoir d'échantillons d'horlogerie. — Voici un extrait des statuts de celui récemment créé à Besançon :

1. Tout dépôt devra être accompagné de son bordereau, dans lequel le déposant indiquera les numéros, désignations des genres et prix des montres par lui déposées; il recevra en retour un reçu signé du directeur ou de son fondé de pouvoirs;

2. Tout déposant doit livrer des montres réglées. Le comptoir n'accepte pas en dépôt les montres de pacotille ni celles de fabrication étrangère;

3. Toutes les marchandises déposées, sans distinction de qualité et de genres, devront être cotées par le déposant au plus juste prix, pour être vendues avec la majoration indiquée à l'art. 7;

4. Tout déposant sera, sur les registres et factures du comptoir, désigné par un numéro d'ordre qui sera apposé sur les échantillons avec le prix fixé par le fabricant pour chacun d'eux;

5. Toutes les ventes faites sur ces échantillons ainsi que toutes les commissions à livrer à époque déterminée, prises au profit de ce numéro, lui sont transmises et il devra se conformer aux modifications de genre, s'il y a lieu, mais livrer une qualité toujours égale à celle de l'échantillon;

6. Toutes les ventes et commissions seront livrées par le comptoir, facturées en son nom, au prix de l'échantillon marqué par le déposant;

7. Toutes les factures seront majorées au profit du comptoir d'un droit fixe de 1 fr. par facture pour frais du bureau, plus de 5 % sur le total pour droit de commission;

8. Tout intéressé, déposant ou acheteur, pourra quand il lui plaira prendre connaissance des opérations aux bureaux; les livres du comptoir seront mis à sa disposition;

9. Toutes les opérations seront faites au comptant. Le 1^{er} de chaque mois, les comptes seront arrêtés et chaque déposant pourra retirer ou renouveler son dépôt et encaisser le montant des recettes opérées dans le mois;

10. A tout acheteur qui n'enverra pas les fonds, les frais seront comptés au taux de la banque, plus un intérêt de 6 % l'an depuis la date de la facture à celle du recouvrement;

11. Tous les envois seront faits, suivant l'usage, aux frais et risques du demandeur. Les choix à condition devront être retournés dans les huit jours; passé ce délai, le comptoir pourra, s'il le juge à propos, considérer la vente comme faite et en débiter le client;

12. Une assurance sera prise pour la garantie des échantillons déposés;

13. Le directeur affectera ses meubles,

immeubles et créances en garantie de sa gestion et il sera seul responsable de toutes les opérations; les frais généraux de toutes sortes seront prélevés avant son traitement;

14. Les résultats annuels des opérations du comptoir seront publiés dans les journaux d'horlogerie; des états de comptes détaillés indiqueront les rapports de chaque année. Les bénéfices nets réalisés serviront à fonder des prix pour les concours d'apprentis horlogers; la distribution de ces prix sera faite par les syndicats et sociétés d'horlogers;

15. Le président convoquera en assemblée générale les partisans du comptoir. Les questions nouvelles posées seront étudiées, notamment celle d'accorder à tout horloger solvable, qui en fera la demande, un découvert à des conditions avantageuses; en un mot, des modifications pourront être apportées aux statuts et conditions.

Douanes étrangères. Argentine. Voici, d'après le consul suisse à Buenos-Ayres, la valeur fixée par la loi pour quelques-uns des articles que la Suisse exporte dans la République Argentine. Cette estimation sert de base au calcul des droits d'entrée :

Pierres précieuses non montées,	Fr.
brillants	par gr. 450
Emeraudes	» 85
Perles	» 90
Rubis	» 10

(Paient le 2 % de leur valeur.)

Montres d'or, savonnettes	par pièce 200
» boîte simple	» 150
» p ^{re} dames, savonnettes	» 100
» » boîte simple	» 75
» boîte ornée de dia-	

mants ou d'autres pierres fines » 150

Montres d'argent » 20

 » savonnettes » 30

 » pièces soignées » 40

 » boîte nikel » 10

 » » soignée » 20

(Paient le 5 % de leur valeur.)

Outils à l'usage des joailliers et bijoutiers paient 25 % ad valorem; valeur déclarée par l'expéditeur.

Commerce d'horlogerie de la Suisse avec l'étranger, pendant le mois de juillet.

	Importation		Exportation	
	1887	1886	1887	1886
Horloges fines	1,628	1,133	18	19
Carillons et boîtes à musique	135	563	15,457	12,132
Montres métal	3,236	5,796	70,110	66,082
» argent	2,459	1,327	141,308	131,291
» or	662	974	30,937	29,036

Ecole d'horlogerie de Bienne. — Nous extrayons ce qui suit du quatorzième rapport (année scolaire 1886-1887) de la Commission de l'Ecole d'horlogerie de Bienne.

L'école d'horlogerie de Bienne a été fréquentée par 22 élèves pendant cette année scolaire.

Le 1^{er} mai elle en comptait 19; 4 sont rentrés pendant le courant de l'année et 8 sont sortis en ayant fini leur apprentissage, un élève s'est fait renvoyer pour indiscipline. L'école se trouve donc maintenant avec 14 élèves.

Tous les élèves ont suivi le *cours de dessin* enseigné par le directeur, 4 heures par semaine. L'élève a été formé à dessiner à main levée et d'après les principes de la perspective cavalière des outils, éléments de machine et machines complètes avec cotes d'après nature. En dessin linéaire il a été fait de nombreux dessins de calibre d'après des montres, la cycloïde, l'épicycloïde, l'hypocycloïde, la développante, des engrenages, des échappements, des spirales, des répétitions, des compositions de calibre avec élévation d'après des données théoriques.

Messieurs les experts s'expriment de la manière suivante dans leur rapport adressé à la Direction de l'Intérieur :

« Nous avons été appelé à examiner :

1^o Les outils que les élèves exécutent pendant les premiers mois de leur apprentissage, tels que : accessoires de tour, outils à forger, arbres, poulies, outils à mettre d'équilibre les balanciers, etc.

2^o Les travaux exécutés par les trois divisions soit : 42 ébauches, 58 finissages, 86 mécanismes, 32 repassages, 84 pivotages, 95 achevages, 38 repassages, 29 démontages, 33 remontages, 124 réglages Breguet, 65 réglages plats, 24 échappements à cylindre, 6 échappements modèle, 3 réglages de précision, 3 tours américains.

3^o Les tours universels système américain étaient à peu près terminés et exécutés par 3 élèves qui ont fini leurs trois années d'apprentissage.

Les outils que les élèves exécutent en entrant sont faits à l'atelier de mécanique d'après des dessins cotés; vu que ces travaux sont le commencement de l'apprentissage, l'exécution en est très bonne, ce qui se réalise grâce aux excellentes machines que possède l'école et la graduation des difficultés. Ces ouvrages amènent l'élève à pouvoir exécuter les ébauches à l'aide des machines et d'après dessins. C'est grâce à cette organisation que la production a pu atteindre les chiffres ci-dessus; et nous pouvons dire que l'exécution en était satisfaisante. »

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Bienne, le 14 septembre 1887.

Monsieur le rédacteur,

La lutte que soutient la Fédération horlogère avec autant de calme que de persévérance attire la sympathie de tout le monde, permettez-moi donc, quoi que n'étant pas de la partie, de vous rapporter un entretien fort original que j'ai eu l'occasion d'entendre il y a quelques jours. Bien qu'il n'y ait pas d'idées neuves je trouve pourtant qu'elles ne manquent pas d'un certain intérêt.

« Les fabricants d'horlogerie et les chefs d'atelier sont tout à fait dans la même situation que les ouvriers: ils veulent que leur travail et que les capitaux engagés trouvent une juste rétribution; ils ont à lutter contre une concurrence effrénée et mal entendue qu'il faudrait faire cesser à tout prix.

« Un certain nombre de fabricants que nous désignons sous le nom d'Ismaélites se refusent absolument à faire cause commune avec eux pour chercher à remédier à la situation; ils veulent être hors de toute association, avoir les coudées franches pour pouvoir, semblables à des oiseaux de proie, se jeter sur tout ce qui peut leur donner un profit actuel, mettant en pratique la maxime égoïste: après nous le déluge.

« Les ouvriers de toutes les parties ont à lutter contre les Ismaélites désignés ci-dessus et contre d'autres ouvriers que nous désignons sous le nom de Chinois. Ces derniers soit par besoin, soit par égoïsme sont toujours prêts à séparer leur intérêt de celui de leurs frères en acceptant de l'ouvrage à vil prix, se faisant pour ainsi dire un malin plaisir de contrecarrer l'action des différents syndicats.

« Il résulte de là que les ouvriers, désireux de mener à bien la campagne entreprise contre l'avilissement des prix, et les fabricants sont des alliés naturels contre les Ismaélites et les Chinois.

« Que l'interdit jeté sur les Chinois soit réel et appliqué par tous les syndicats de fabricants et d'ouvriers; que les marchands

de fournitures d'horlogerie fassent cause commune avec nous et refusent tout crédit à ceux qui ne font pas partie d'une association. Que ceux qui, comme un marchand de fournitures d'horlogerie au Locle, déjà désigné, se refuseront à nous seconder, préférant profiter de la situation au dépens des ouvriers, des fabricants et des chefs d'atelier, soient mis à l'index par tous et que leurs concurrents, nos alliés, reçoivent la préférence.

« Lorsque les Chinois se verront ainsi entourés de difficultés et enfermés dans un cercle de fer, ils entendront mieux leur véritable intérêt et ne trouvant plus d'ouvrage chez les Ismaélites, ils seront bien près de nous offrir leur concours pour affermir notre faisceau et améliorer leur situation.

« Nos efforts réunis, les Ismaélites n'ayant plus qu'un petit nombre d'ouvriers, et encore des plus mauvais, malgré les ressources dont ils disposent, seront insensiblement amenés à élever les prix de leurs montres et finiront par n'avoir plus aucune raison pour lutter contre nous. »

Vous direz peut-être que les idées ci-dessus n'ont rien de nouveau, soit : elles établissent du moins la nécessité d'une bonne entente entre les fabricants et les ouvriers ; la formation rapide en syndicat de toutes les parties qui ne sont pas encore constituées ; de faire entrer dans le mouvement les grands centres — comme Genève et Besançon — et la solidarité des mesures à prendre contre les adversaires de la ligue.

Agréez, etc.

F.

Chaux-de-Fonds, le 20 septembre 1887.

Monsieur le rédacteur,

Nous prenons la liberté de vous communiquer quelques renseignements sur la grande assemblée des fabricants de cadrans qui a eu lieu au Locle le 10 septembre 1887. Cette assemblée composée de patrons de toutes les parties de la Suisse, parmi lesquels plusieurs dames, et réunissant plus de 100 sociétaires, a eu une importance décisive pour la constitution définitive de notre association.

Elle avait été convoquée au Locle, parce que cette localité était la dernière qui tardât à se joindre à nous et nous voulions imposer notre force et entraîner le reste des retardataires. Nos prévisions se sont justifiées et nous avons eu le plaisir de voir se grouper à nous, séance tenante, la totalité de ces messieurs. Nous sommes heureux de ce résultat et nous félicitons les loclois qui ont enfin compris la nécessité de se joindre à nous. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

D'importantes décisions ont été prises par cette assemblée, décisions qui ont amené la cessation de la grève ; toutes les concessions possibles et compatibles avec les intérêts patronaux ont été faites à la Fédération ouvrière et nous avons lieu de croire que ces sages décisions auront satisfait le Comité central ouvrier et que celui-ci, de son côté, tiendra à manifester son approbation en rendant aussi facile que faire se peut à la Fédération patronale, la tâche qu'elle s'est imposée.

La date de mise en vigueur des tarifs qui

avait été admise par les sections patronales était le 1^{er} octobre ; dans le but de faire cesser tout conflit et au risque même de demander de grands sacrifices à l'association patronale, l'assemblée du 10 septembre a fixé au 12 du même mois la mise en vigueur, soit l'application immédiate.

Il résulte des décisions, que notre Fédération est montée de toutes pièces, qu'elle possède les moyens de réagir avec rigueur et fermeté contre les fraudeurs ; que les fournisseurs de matières premières sont engagés par convention écrite à marcher suivant nos règlements.

La solidarité des intérêts patronaux et ouvriers est un fait accompli et nous prévoyons un avenir de sécurité qui sauvegardera, en les faisant respecter, ces intérêts si chers aux uns et aux autres.

Cette semaine-ci, les quelques interdictions qui sont pendantes vont être appliquées avec toute la rigueur autorisée par les statuts fédératifs.

Notre association patronale compte à ce jour 150 sociétaires.

Nous tenions à renseigner en quelques mots la population horlogère et les hommes sensés qui s'intéressent à la question si vitale du relèvement de notre industrie.

Agréez, etc.

Le Comité central de la
Fédération des fabricants de cadrans.

Le rédacteur responsable: Fritz HUGUENIN.

Est-il vrai qu'un grand fabricant de cadrans de Genève ait envoyé 68 francs aux ouvriers pour les engager à soutenir la grève ?

Prière à MM. BOULANGER, MAILLARD & C^{ie} de répondre.

Chaux-de-Fonds, le 15 septembre 1887.

COMITÉ CENTRAL

227

de la Fédération des fabricants de cadrans.

CONTREFAÇON DE MARQUE DE FABRIQUE

La fabrique de boîtes de montres

SCHLATTER & FLOTTRON
à Madretsch

signale aux intéressés à l'industrie horlogère le fait que sa *marque de fabrique* — *une locomotive* — étant souvent imitée, elle livrera à la rigueur des tribunaux les individus coupables de cette contravention.

UNE RÉCOMPENSE

sera donnée, après jugement rendu, à toute personne qui fournira à la maison sus-nommée, des renseignements exacts et précis sur les contrevenants. 160

ÉTUDES D'AVOCAT ET DE NOTAIRE

MM^{es} H. HODLER & J. STEFFEN

37, Rue Haute BIENNE Rue Haute, 37

Renseignements juridiques et commerciaux. Représentation dans les faillites. Procès. Encaissements. Recouvrements. Passation d'actes. Rédaction de contrats d'association et autres. Ecritures consciencieusement tenues de toutes affaires se rattachant à l'exercice de nos professions.

H. HODLER & J. STEFFEN.



IMPRESSIONS SIMPLES ET MULTICOLORES

Lettres de Naissance, Mariage et de Décès —o—	 IMPRIMERIE du Nouveau Pressverein de Bienne Editeur du Bieler Anzeiger et de la Fédération horlogère suisse	Cartes de Fiançailles, d'Adresse et de Visite —o—
Factures, Memorandums, Registres d'établissement —o—	BIENNE RUE NEUVE 	Comptes, Prix-Courants, Actes et Quittances —o—

Imprimés pour Autorités, Sociétés, Fabricants
et Négociants

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Prix modérés



ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai

Fente de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent**AUFRANC & C^{ie}**
BIENNEDépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

57

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES

or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits

taille douce et émail

Peinture sur émail

JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES

en tous genres

NIEL, APPLIQUES

taille douce en couleur

et sur guillochis

Polissage

et

FINISSAGE

de boîtes

et cuvettes

or

et argent

Téléphone

Fabrication d'Aiguilles

Spécialité

pr exportation

Acier dorées, damasquinées

COMPOSITIONS

QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES

POIRES

Breguets et Dessins variés

Gothiques

Découpages de Ressorts et de Plaques

à toutes épaisseurs

FABRIQUE

DE

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et

plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres

J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

Lina NADENBOUSCH

10

GROS

BIENNE

DETAIL

Émaux en tous genres

RÉPÉTITIONS

CHRONOGRAPHES

COMPTEURS

HORLOGERIE EN BLANC

Spécialité

FABRICATION ET POSAGE DE MÉCANISMES

en tous genres

134

A. LUGRIN

ORIENT-DE-L'ORBE (Vallée de Joux)

Systèmes nouveaux — Ouvrage soigné et courant

Prix très avantageux pour commissions importantes

FOURNITURES DIVERSES

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS

PROCÉDÉS MÉCANIQUES

6

COMMISSION — EXPORTATION

**Georges FAVRE-JACOT**
LOCLE (SUISSE)

Fabrique d'Horlogerie garantie

EUG. VUILLEMIN

Marque de fabrique

MADRETSCH (Suisse)



déposée

Téléphone

SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES

or et argent

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre

Qualité bon courant et soigné

13

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNÉE

7

ALFRED MONTBARON

St-IMIER (Suisse)

RÉALISATION D'HORLOGERIE

M. C.-A. MONTANDON offre à vendre en bloc, par lots ou au détail, le grand assortiment de mouvements de montres à remontoir et à clef, à tous degrés d'avancement, en tous genres, toutes grandeurs et toutes qualités, provenant de la liquidation de la Maison Montandon frères.

Plus de 6,000 mouvements. 225

Ouvrage soigné et bon courant, quelques pièces compliquées.

S'adresser à M. Albert Boss, fabricant d'horlogerie, 218, rue de la Côte, au Locle, lequel se chargerait de terminer les montres pour tous pays.

Avantages offerts aux acheteurs de forts lots au comptant.

FABRICATION DE BOITES DE MONTRES

PLAQUÉ OR

à tous titres et genres

226

EMILE PFÄFFLI
GENÈVE

F. C. MATILE
LOCLE (Suisse)

Commission - Expédition - Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses
à Morteau et au Locle

72

EXPEDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

FABRICATION

de

PENDANTS ET ANNEAUX
COURONNES EN TOUS GENRES

METZGER & RUEGER
BIENNE

21

FABRICATION DE BIJOUTERIE
ET D'HORLOGERIE

Spécialité de
REMONTOIRS
en or,
argent
et métal
PIÈCES
de rechange

AUG. WEBER

A BIENNE

CHAÎNES
CLEFS
ET MÉDAILLONS
en or,
argent
et
doublé

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

S seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs
de G. LEUENBERGER, à Langnau.

9

FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES

en tous genres

JEAN CORBAT

Rue de l'Hôpital 94 d, BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.

Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.

Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs

» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.

» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.

» chronographe, avec grandes secondes.

» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.

Petits et grands quantités

Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.

Ouvrage soigné à des prix modérés.

82

Fabrication d'Horlogerie

3

Spécialité
de
MONTRES
pour
DAMES

J. AEGLER

Vignoble - Rebberg

BIENNE

RÉGULATEURS

et

RÉVEILS

Grand Choix

Prix réduits

Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Bie
und Umgebung.

TELEPHONE

TELESCOPE

FABRIQUE DE CADRANS PAILLONNÉS

198

sous cristal

Spécialité de Fantaisie genres nouveaux

ÉMAUX GENRES LIMOGES

Emaux variés
pour or et argent

Cloisonnés

et

Mosaïques

Émaillage

de Fonds et Bijouterie
sous cristal

NIEL, APPLIQUÉS

Peinture artistique

d'après photographie pour boîtes de montres, cadrans
bijouterie et orfèvrerie

EXPORTATION

FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant

SYSTÈME INTERCHANGEABLE

53

AEBY & CIE

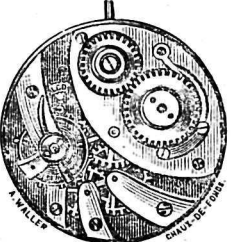
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,
Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers

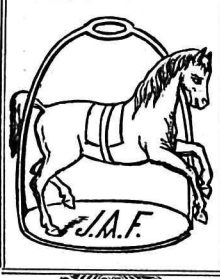
Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

Fabrication mécanique
de
BOITES de MONTRES
EN PLAQUÉ OR
à tout titre et en tous genres
ROBERT GYGAX
St-IMIER
Téléphone 28

EXPOSITION
FABRIQUE D'HORLOGERIE 18
EXPOSITION
SPÉCIALITÉ
de
Remontoirs or
12 et 13 lignes
POUR DAMES
Léon GAGNEBIN-DU-BOIS
ST-IMIER
(Suisse)




Adresse télégraphique: Froidevaux, Bienne.
FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER
en tous genres et tous titres
J. A. FROIDEVAUX
BIENNE
USINE AU BRÜHL
Téléphone



Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse
ARNOLD BENZ
61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour
monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de
burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour
caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de
cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. —
Ferrements de portes, de fenêtres, de jalousies.

Spécialité de 5
MONTRESSOIGNÉES
POUR DAMES
Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes
DIPLOME MÉDAILLE
Zürich 1883 Anvers 1885
HRI THALMANN
Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b



Timbres et tirages de répétitions
S. CHAPPUIS-BÜHLER
PONTs-DE-MARTEL 146

NOUVELLES MACHINES A COUDRE
perfectionnées de la Cie **WHITE** à Cleveland (Amérique-du-N.)
la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines
à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système
« **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe.
Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 %
d'escompte au comptant.
Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les
systèmes. — Machines à main, double piqûre, depuis 45 fr. net.
BIENNE Seul Dépôt BIENNE
KLÆTI-BEUCLER, Mécanicien
88, Rue de la Gare, 88 20

AU PLANTEUR
BIENNE FRITZ SETZ BIENNE
Rue du Canal Rue du Canal
Spécialité en Tabacs et Cigares
de tous prix et de toutes provenances.
GROS ET DÉTAIL
Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les
articles pour fumeurs et priseurs.
PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

Trousseau Zuberbühler
Lingerie fine et ordinaire

Tabliers, Ruches, Gants de soie
Echarpes en dentelles
FLEURS. PLUMES. SOIERIES

MATILE-MATHEY

Rue Neuve 38 — **BIENNE** — Rue de Nidau 38

F. REYMOND & C^{IE} A BIENNE

FOURNITURES POUR MONTEURS DE BOITES

Fil de fer pour attaches
Assortiment de creusets en terre et plombagine
Vitriol, Eau-forte, Borax, Potasse
Salpêtre, Sel de soude, Ponce, Cire jaune, Vernis pour lingotière
Bois à tourner, cornouiller et alizier
Viroles laiton, Bocfils, Burins, Limes, Echoppes
Cuivre en grenaille et en copeaux pour alliage, Métal blanc
Similor
Laiton pour cuvettes, pièces, lunettes, etc.

207

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

17

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.
Se recommande G. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

RÉSINOLINE-LA-CLAIRE

Exiger la marque
aux deux hiboux



Exiger la marque
aux deux hiboux

Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques-Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Rabais par forte quantité. 190

Dépôts à la Chaux-de-Fonds: MM. Alex. Stauffer, rue de l'Hôtel-de-Ville; Alb. Breguet, rue du Temple allemand; Verpillat, négociant. — St-Imier, J. von Gunten. — Neuchâtel, Alf. Zimmermann. — Cormondrèche, William Dubois. — Fleurier, Margot-Vaucher. — Ste-Croix, Emile Recordon.

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

CAFÉ-RESTAURANT

F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.
Se recommande.

F. SCHNEIDER.

L'imprimerie du **Nouveau Pressverein de Bienne** se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.

AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

22

G. KURTH.

ECOLE D'HORLOGERIE

de 183

SOLEURE

Cours complet théorique et pratique.
Enseignement **gratuit** des langues modernes. Entrée à toute époque.

F. SCHENKER

SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc.

Travail prompt et garanti. 37

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

J. Rodolphe GYGAX

St-IMIER

MONTAGE DE BOITES

en tous genres

SPÉCIALITÉ

de

Boîtes argent

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme

en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST

Bienne

89, Rue de la Gare, 89. 40

CAFÉ-RESTAURANT

et JARDIN D'ÉTÉ

GAMBRINUS

tenu par

WILD-REY

BIENNE

Téléphone

34

GRANDE BRASSERIE

SALLE DE CONCERT

FABRIQUE d'Etuis de Montres

en tous genres

CHARLES GOERING fils

CHAUX-DE-FONDS 46

Couleuses

En payant fr. 3.— par mois pendant 6 mois, on devient propriétaire d'une belle couleuse-lessiveuse en zinc, fond en cuivre, de 52 cm. de diamètre, s'adaptant à tous les potagers.

5% d'escompte ou franco au comptant. 202

S'adresser à **Louis Vadi**, ferblantier à Cernier. (H3943J)



USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSAGE D'OR G E N È V E

FONTE ET LAMINAGE

de

Nickel pur et d'Alliages de Nickel

pour tous usages, spécialement pour les

FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOÎTES DE MONTRES

Planches, tringles et fil de toutes dimensions

Dégrossissages en carrures et lunettes — Ciselé

Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure, de flans pour monnaies, médailles et jetons

SOUDURES — ANODES

CHRYSOCALE

Plaqué or et argent sur Nickel et Chrysocale

FABRIQUE D'ÉBAUCHES

201

FLURY FRÈRES, BIENNE

FABRIQUE D'ÉBAUCHES

Finissages
et Echappements cylindre

Pièces à clef de 13 à 22 lig.

CAL. DE PARIS ET VACHERON

 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ plat

FINISSAGES GENRE ANGLAIS

Genres américains

Qualité soignée avec

Pignons de Savoie

TÉLÉPHONE



TÉLÉPHONE

REMONTOIR au PENDANT

Système

Couvre-rochet

et

Remontoir à vue

REMONTOIR A BASCULE

Pièces en laiton et nickel

de 13 à 20 lignes

Nous avons l'honneur de prévenir Messieurs les fabricants d'horlogerie qu'à dater de ce jour les prix de vente de nos finissages, fabriqués couramment et comme spécialités, sont établis comme suit:

Pièces à clef, 2^{me} qualité, bon courant

15 et 16 lig., cylindre, cal. Vacheron, genre anglais fr. 20.— la douz.

15 à 20 $\frac{3}{4}$ plat, » » » » » 20.— »

Remontoir système visible, 2^{me} qual., bon courant

12 $\frac{3}{4}$ et 13 lig., cylindre, sans brides, avec arrêtages fr. 32.— la douz.12 $\frac{3}{4}$ et 13 » » avec » » » » » 34.— »

16, 17 et 18 » » » » » » » 34.— »

18 lignes, » sans » » » » » 32.— »

19 » ancre, sav. » » » » » » » 32.— »

19 » » avec » » » » » » » 34.— »

19 » » lép. » » » » » » » 34.— »

Nos finissages sont avec préparage d'échappement cylindre fait, pieds de cadrans percés et fraisés, encageage fait, barillet fini, crocheté, coqs étampés (sur demande), etc.

Augmentation pour la 1^{re} qualité, pignons avec rivures polies, roues de grande moyenne anglées fr. 2.— par douzaine

Augmentation pour raquettes plates, finies, avec coquerets nickel sertis ou coquerets acier fr. 1.50 par douzaine

Diminution pour pièces sans arrêtages . . » 1.— » »

Valeur à 3 mois ou 3% au comptant.